

AR Prefecture

017-211700109-20230421-DEC_06_2023-DE
Reçu le 21/04/2023

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
COMMUNE D'ANGOULINS

N° D 06/2023

**DECISION RELATIVE A LA POSE D'UNE GLISSIERE DE SECURITE
CHEMIN DES RUSSONS - COMMUNE D ANGOULINS**

Le Maire de la commune d'Angoulins,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé le MAIRE, par délégation, de prendre les décisions prévues aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la responsabilité de la société DOUMEN en date du 18 février 2021 dont le chauffeur du véhicule poids- lourds a heurté et endommagé la glissière de sécurité chemin des Russons,

Considérant le constat amiable entre la Commune et la société DOUMEN,

Considérant le litige réglé avec les compagnies d'assurance et le règlement d'une indemnité pour dommages à hauteur de 4126, 60€ TTC,

Considérant que pour des raisons de sécurité, il convient de procéder à la réparation de ce dommage par la remise en place d'une glissière de sécurité,

Considérant la consultation engagée au premier trimestre 2023,

Considérant qu'à l'issue de cette consultation, le devis de la société COLAS LA ROCHELLE -ILE DE RE a été retenu pour son offre la mieux-disante,

DECIDE

Article 1 : Est accepté le devis de la société COLAS LA ROCHELLE-ILE DE RE – Lieu dit l'Abbaye – CS 50002- 17139 DOMPIERRE SUR MER pour la fourniture et pose d'une glissière de sécurité pour un montant total de **4941,50 € HT soit 5929,80 € TTC.**

Article 2 : les crédits seront inscrits sur le budget principal 2023.

Article 3 : Ampliation de la présente décision qui sera inscrite sur le registre des délibérations du Conseil Municipal et publiée, sera transmise à

➤ Monsieur le PREFET de la CHARENTE-MARITIME

Fait en Mairie, le 21 avril 2023

LE MAIRE,
JEAN PIERRE NIVET

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le... 21.04.2023
Publication du... 24.04.2023
Notification du... 24.04.2023

Mme Nivet



Pour Le Maire et par délégation,

Laurent GEORGE

Directeur Général des Services